

parlement se doit non seulement aux commentants qu'il représente mais à l'ensemble du pays.

Sur le sujet de la reconversion, je dois dire que je regrette beaucoup la façon dont on a paralysé toutes les entreprises, petites et grandes. Je conviens qu'il est très difficile de se débarrasser des régies, car quand on est devenu régisseur, on le demeure toujours. On se croit indispensable. On se croit indispensable et on s'immisce dans tout le service civil. La régie des prix, à moins d'être liée à celle des salaires, n'en est pas une du tout et conduit à l'inflation. Depuis la fin de la guerre, la commission a tenté de régir tous les domaines et presque toutes les denrées sans tenir compte du Parlement et sans qu'un ministre responsable tente de mâter ou de régler ses actes. Les honorables députés ne voient même pas les discours. Ils sont prononcés sans que le ministre soit consulté. En réponse à une question où je lui demandais s'il exerçait le moindre contrôle sur elle ou s'il avait vu la mesure projetée, un ministre m'a dit qu'il n'avait reçu que des instructions générales à son sujet. De cette façon, les régisseurs bénéficient de l'inaction de la Trésorerie qui, en ceci, est plus ou moins active; et lorsqu'elle l'est, c'est sans enthousiasme.

Depuis que la guerre est terminée, la commission a réduit presque toute l'industrie privée à l'impuissance. Les clients ne cessent de demander aux propriétaires de petits établissements de détail et de grands magasins à rayons jusqu'à quand il nous faudra subir un tel traitement. Il est tragique que personne ne puisse conduire ses affaires comme il le devrait, suivant les principes du commerce, à cause du nombre imposant de rapports que doivent rédiger les exploitants de petites entreprises et les gérants de rayons des grands magasins. J'espère qu'on se débarrassera le plus tôt possible de tout cela, car les agissements de la commission sont une menace à notre régime et à la prospérité du Canada pendant la période de rétablissement. Bon nombre des fonctionnaires chargés d'appliquer les régies n'ont aucune expérience des affaires. Le Trésor frappe à bras raccourci à peu près tous les genres d'affaires.

N'oublions pas qu'il se fait beaucoup de pertes matérielles au Canada. Notre pays devra un jour affronter des temps difficiles. Nous avons dilapidé nos ressources naturelles à un rythme rapide. Nous avons vendu aux Etats-Unis notre meilleure amiante à l'état brut, ainsi que d'autres métaux. Le traitement de l'amiante donne du travail à 36.000 ouvriers, de sorte qu'un grand nombre

de nos jeunes gens qui sortiront au printemps de nos universités ont déjà décidé de s'expatrier aux Etats-Unis, où ils obtiendront un meilleur salaire et auront moins d'impôt à payer. A plusieurs reprises, je me suis élevé ici même et ailleurs contre cet état de choses. Comme je le disais la première journée que nous nous réunissions en cette enceinte pour participer à un débat semblable, la population entière réclame du Gouvernement un énoncé de politique touchant les organismes de régie et les dépenses qu'effectuent les bureaucrates sans tenir compte du Parlement. Dans le moment, le Parlement n'y peut rien. Toutes sortes d'organismes dépensent d'énormes sommes sans que puisse intervenir le Parlement. Tous les principes pour lesquels la nation britannique a lutté dans la métropole depuis le dix-septième siècle ont été cédés aux comités électoraux. Le Parlement lui-même, qui a été institué afin que les taxes ne soient imposées que par ceux qui doivent les acquitter, est devenu une institution par l'intermédiaire de laquelle ceux qui n'acquittent pas d'impôts peuvent les exiger d'autrui.

Je tiens à faire remarquer que les pouvoirs législatifs qui sont antérieurs au droit des contribuables de déterminer le montant des dépenses nationales, ont été cédés, et si nous continuons dans cette voie, le Parlement perdra pour toujours ses pouvoirs. Des sphères entières d'activité, dont dépendent les moyens d'existence de tous les hommes, femmes et enfants du pays, ont été soustraites à l'application de la loi et à la compétence du Parlement et réservés à des tribunaux irresponsables et inamovibles qui ne sont soumis à aucune régie ni sujets à aucun appel. Maintenant que la guerre est terminée, je proteste contre la façon dont ces choses se passent sans qu'on tienne compte du Parlement. On nous dit que le Parlement constitue l'autorité suprême. S'il en est ainsi pourquoi n'exerce-t-il pas son droit de regard sur ces organismes extérieurs et sur leurs dépenses. On lui demande tout simplement d'approuver les dépenses engagées.

Je désire dire quelques mots au sujet de ma province, c'est-à-dire l'Ontario. J'ai toujours été en faveur du principe de la confédération et du vieux cri de guerre cornouaillais: chacun pour tous et tous pour chacun. Ce qui est bon pour une province est bon pour toutes. L'Ontario et la province d'où vous venez, monsieur l'Orateur, sont les deux régions industrielles du pays. Avant la guerre, elles versaient 76 ou 78 p. 100 de tous les impôts perçus au pays. Je puis ajouter que je n'ai jamais attaché beaucoup d'importance au rapport Sirois. Il était, à plusieurs égards, injuste envers ma province. L'Ontario compte un grand nombre de représentants au Parlement, mais ils ne semblent pas lutter pour